ADRESSE

DE LA MUNICIPALITÉ DE LYON, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 10 Octobre 1790.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

L'Assemblée Nationale vient de fixer l'opinion de la France entière sur la question importante de la nouvelle émission d'assignats-monnoie, dont la proposition avoit excité l'attention & les observations des diverses places de Commerce du Royaume ; les Négocians & Manufacturiers de cette Ville croyant appercevoir des inconvéniens dans l'exécution du plan proposé, qui eût porté à deux milliards trois cents mil-

lions les assignats en circulation, avoient exprimé leurs inquiétudes dans la pétition qu'ils avoient rédigé, & qu'ils nous avoient chargés de mettre sous vos yeux. La Chambre du Commerce avoit cru devoir ajouter à cette première expression du vœu de nos Négocians, des réflexions plus étendues, & vous les soumettre, convaincue que l'Assemblée Nationale daigneroit accueillir avec la même bonté & le même intérêt, toutes les observations qui pouvoient mettre en évidence, soit les avantages, soit les inconvéniens du vaste projet sur lequel elle avoit à délibérer. C'est, en effet, Messieurs, après la discussion la plus approfondie, après avoir combiné dans le sein de votre sagesse tous les rapports particuliers avec l'intérêt général de l'Etat, que vous avez décrété une nouvelle émission d'assignats-monnoie, qui en porte la totalité à 1200 millions; vous avez, par cette mesure, concilié les divers intérêts, autant que pouvoit le permettre la nécessité d'assurer la plus prompte aliénation des Biens nationaux, opération importante dont dépend le salut & la prospérité de l'Etat. Pleins de confiance dans la profondeur de vos vues, nous nous empressons de vous en offrir un nouvel hommage dans cette circonstance; quelque fût notre opinion, comme Représentans des Citoyens de cette Ville de Commerce, fidèles à notre serment, nous ne perdrons pas de vue que nous ne sommes placés à leur tête que pour leur donner l'exemple du respect & la soumission dûs à vos Décrets; & nous concourrons, par tous les moyens qui seront en notre



pouvoir, à aſſurer le ſuccès de la nouvelle meſure que vous avez cru devoir adopter pour opérer la libération de l'Etat, & affermir à jamais une des baſes les plus eſſentielles au maintien de la Conſtitution.

Daignez, Meſſieurs, agréer avec bonté cette aſſurance de nos ſentimens & de notre entier dévouement à l'exécution des Loix qui émanent de la ſageſſe & du génie tutélaire des auguſtes Repréſentans de la Nation.

Nous ſommes, avec un profond reſpect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les Maire & Officiers Municipaux de la Ville de Lyon. *Signés*, Palerne-Saoy; Nolhac; Maiſonneuve; André Lagier; Charmittoy; Vaubec Jacquion; Luc Candy; Vachon aîné; Andrilliat; Vidalin; Courbon; Bruyſel; Gondard; Fulchiron.

A Paris, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin St.-Jacques, No. 31.

668

[illegible]

MESSIEURS,

[illegible]